

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2020

DELIBERATION N° 5

L'an deux mil vingt, le vingt-neuf septembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Paul Vaillant Couturier, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ, Maire.

Date de convocation : 23 septembre 2020

Membres présents : F.GONZALEZ, MJ ROQUES, G.LASSABE, M.EVENE-MATEO, L.GUYONNIE, J.DOS SANTOS, JM GUTIERREZ, S.DARRIGUES, J.DARRIGADE, C.DUFOUR, X.BAYLAC, C.DUPIN, JP CAZAUX, JP ALPHA, C.DOS SANTOS, A.DARTIGUES, S.PUYO, K.PERY, D.LAVIGNE, MA THEBAUD, CH. MARTIN, F.BILLARD, J.RANCE

Membres absents excusés ayant donné procuration :

E. SERRES (pouvoir à MJ ROQUES)
G. GALASSO (pouvoir à JM GUTIERREZ)
S. MOREIRA (pouvoir à C. DUFOUR)
P. ACEDO (pouvoir à F. GONZALEZ)
H. ETCHENIQUE (pouvoir à D. LAVIGNE)
M.BECRET (pouvoir à C.MARTIN)

Secrétaire de séance : S. PUYO

Monsieur Gilles LASSABE, Adjoint, rappelle la délibération du Conseil Municipal du 3 octobre 2016 par laquelle la Commune a approuvé les travaux de la Vélodyssée à réaliser par le Département sur une portion de la rue Raoul Bramarie (RD 308). Le coût estimatif initial était de 477 000 € HT et la participation de la Commune était fléchée à hauteur de 15 % soit 71 000 €.

Après poursuite et affinement des études, le projet a évolué et s'établit désormais à 720 000 € HT.

Le plan de financement se décline comme suit :

- Programme Opérationnel Nouvelle Aquitaine (FEDER) : 35 %	252 000 €
- Région Nouvelle Aquitaine : 20 %	144 000 €
- Syndicat des Mobilités Pays basque Adour : 20 %	144 000 €
- Département des Pyrénées Atlantiques : 20 %	144 000 €
- Commune de Boucau : 5 %	36 000 €

Nombre de
membres en
exercice : 29
Présents : 23
Votants : 29

Pour : 29
Contre : /
Abstentions : /

**Objet : Projet
Vélodyssée –
Approbation de
la participation
communale**

*Certifié exécutoire
compte tenu du dépôt
à la Sous Préfecture
de Bayonne
le
et de la publication
le*

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver ce plan de financement ci-dessus.

Par ailleurs, il est précisé que dans le cadre de l'opération de la Vélodyssée, des travaux d'aménagement seront réalisés en complément de ceux du Département par la Commune (enfouissement de réseaux, créations de trottoirs ...) visant à améliorer et pacifier cette entrée de Ville. Une convention de co-maîtrise d'ouvrage, dont les modalités financières et techniques restent à préciser sera à conclure prochainement avec le Département.

Enfin, il convient de préciser qu'à l'issue de ces travaux, il sera procédé à la rétrocession au profit de la Commune de la RD 308, compte-tenu de la vocation communale de cette voie.

La conclusion de la convention de co-maîtrise d'ouvrage et le transfert de la voirie feront l'objet d'une délibération préalable lors d'un prochain Conseil municipal.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré,

Approuve le plan de financement tel que présenté ci-dessus

Approuve le montant de la participation communale de 36 000 €

Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2021

Pour extrait certifié conforme

Boucau, le 30 septembre 2020

Le Maire,

